

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70039

Objet

**LOTISSEMENT BIRAT**  
Concours des Services  
Techniques Municipaux pour  
étude et direction des  
travaux de voirie.

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix neuf*  
le *onze mai* à *18 heures 30*  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. *onsieur Pierre LIS*

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LACHAUD  
BOUCHET, DUFOUR, COLLE, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,  
POUGET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, Mme TACQUET,  
MM. CABAL, PELLETIER, DUFEIL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. TETARD par M. POUMAILLOUX  
M. PAPEAU par M. GUICHAOUA  
M. BOUTET par M. LIS  
M. MONTRON par M. DUFOUR

Absents : MM. VIAUD

M. PELLETIER a été élu Secrétaire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du 30 Septembre 1977 approuvée le 31 Mai 1978  
confiant à la SEMARROY la concession de l'aménagement du lotissement  
venant en extension d'un premier lotissement, sis à BIRAT,

Considérant que cette Société sollicite le concours des  
Services Techniques de la Ville pour l'étude et la direction des  
travaux de voirie et réseaux divers pour cet ensemble d'habitat,

Vu les circulaires ministérielles 70.418 du 18.9.1970 et 75/475  
du 22.9.1975,

Considérant que les travaux de mise en viabilité du lotissement  
ne sont pas, dans le sens de la circulaire 75/475 précitée, des  
travaux n'incombant pas par nature à la Ville de ROYAN,

Considérant qu'il y a cependant intérêt à ce que ces travaux  
soient confiés aux services techniques de la Ville.

Adoptant les conclusions de son rapporteur

Vu l'avis favorable des Commissions Municipales des Travaux et  
des Finances,

DATE DE CONVOCATION

7 mai 1979

DATE D'AFFICHAGE

7 mai 1979

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents

22

Nombre de votants

26

DECIDE :

- d'autoriser les Services Techniques Municipaux à prêter leur concours à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement des Régions de ROYAN et SAINTONGE (SEMARROYS) chargée de l'aménagement de l'extension du lotissement de BIRAT, pour l'étude et la direction des Travaux de voirie et réseaux divers de cette zone.

- dit que ces travaux de viabilité n'incombent pas par nature à la Ville de ROYAN,

- dit que la rémunération versée par la Société d'Economie Mixte à la Ville de ROYAN sera calculée dans les conditions fixées par l'arrêté du 23 Septembre 1977 modifiant l'article 5 de l'arrêté du 7 mars 1949 modifié par l'arrêté du 17.4.1958 fixant les conditions d'interventions des Services Techniques de l'Etat pour le compte des collectivités locales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-S/MER, le 31 MAI 1979

Le Sous-Prefet

**Lucien CREISSE**

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué,



LACHAUD.